

Copie certifiée conforme

Impôts : accéder à votre espace Particulier (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

Votre espace particulier est un **espace sécurisé** qui vous permet de réaliser les **opérations suivantes** :

- Déclarer vos revenus
- Gérer votre prélèvement à la source
- Payer vos impôts
- Accéder à vos déclarations et avis d'imposition
- Consulter votre situation fiscale
- Effectuer vos démarches en ligne
- Accéder à une messagerie
- Signaler un changement dans votre situation familiale ou professionnelle
- Retrouver les coordonnées de vos services compétents
- Gérer vos biens immobiliers
- Déclarer des dons

Pour créer votre espace Particulier ou vous y connecter, vous devez indiquer votre **numéro fiscal**. Vous pouvez aussi vous identifier **via France Connect**.

Votre numéro fiscal figure sur votre dernier avis d'impôt.

Si vous avez déjà un espace particulier, vous pouvez aussi l'obtenir par mail.

Si vous n'avez pas encore de numéro fiscal, vous devez contacter votre service des impôts.

Pour créer votre espace particulier, saisissez votre numéro fiscal, puis indiquez les informations demandées.

Pour activer votre espace, vous recevrez un lien par email.

Cliquez sur ce lien pour terminer la création de votre espace.

- [Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt](#)
- [Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer](#)
- [Impôt sur le revenu : calcul et paiement](#)
- [Saisir l'administration fiscale \(difficultés de paiement, réclamation...\)](#)

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure